

Le JOURNAL n°5

décembre 2020

PAGE 2

Une concertation
continue

PAGE 3

Enquête
d'utilité publique

PAGE 4

S'informer
et participer

INFORMEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

Cette enquête publique constitue une nouvelle étape essentielle pour le projet. Elle vous permettra d'être informé du projet et de ses incidences sur le territoire, qui sont aujourd'hui bien définis.

De nombreux moyens sont mis à votre disposition pour vous informer et donner votre avis.



À LA UNE

Participez à l'enquête publique sur le projet Bray-Nogent

L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique sur le projet Bray-Nogent se tiendra du 18 janvier au 18 février 2021.

Le projet Bray-Nogent présenté à l'enquête publique est l'aboutissement d'une concertation engagée avec le territoire depuis 2011.

À l'issue du débat public organisé entre 2011 et 2012 par la Commission nationale du débat public (CNDP), Voies navigables de France a engagé une concertation continue avec le public et les acteurs du territoire (élus, acteurs économiques, associations environnementales, etc.). Cette phase de dialogue a permis de répondre aux questions issues du débat public, de préciser les études et d'enrichir le projet en associant l'ensemble des acteurs concernés. Le 6 février 2020, Isabelle Jarry, garante de la concertation désignée par la CNDP, a rendu son bilan. Celui-ci sera joint au dossier d'enquête publique.

Aujourd'hui, une nouvelle étape s'ouvre pour le projet, avec l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, dernière étape avant la demande d'autorisation environnementale du projet, autorisation nécessaire au démarrage des travaux.



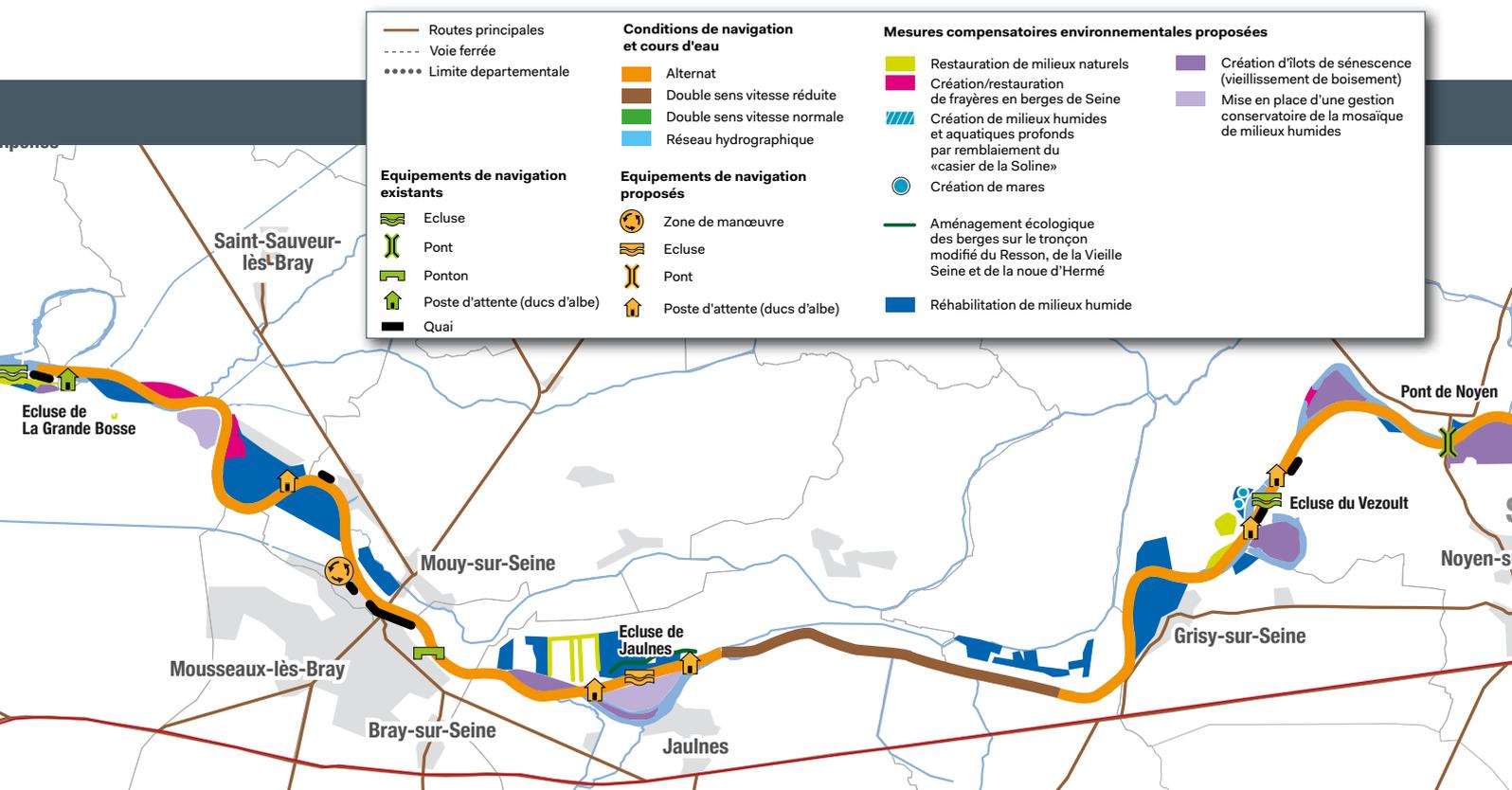
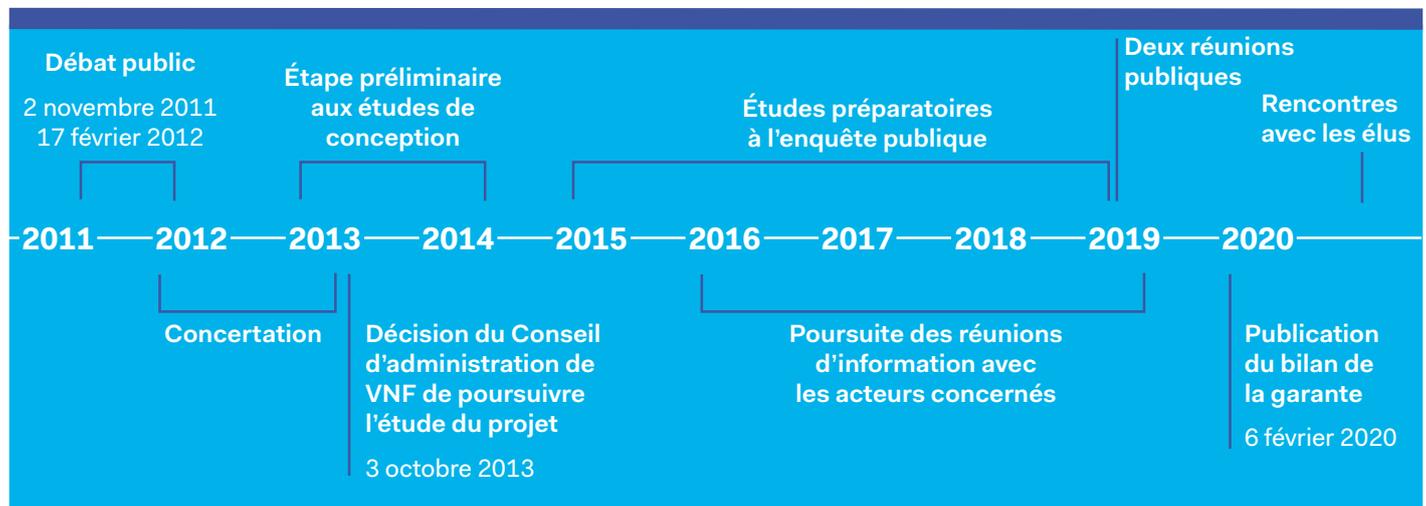
Une concertation continue

Le projet Bray-Nogent a fait l'objet d'un débat public sous l'égide de la CNDP entre novembre 2011 et février 2012. À l'issue du débat public, la concertation engagée par Voies navigables de France a été marquée par de nombreux temps forts avec le public et les acteurs du territoire. Les deux dernières réunions publiques se sont tenues les 2 et 10 décembre 2019 à Nogent-sur-Seine et Bray-sur-Seine et ont réuni plus de 180 participants.

Les garants de la concertation et leurs missions

Le 5 septembre 2012, Paul Carriot a été désigné garant de la concertation par la Commission nationale du débat public (CNDP). Le 8 janvier 2014, Isabelle Jarry a été désignée garante de la concertation en remplacement de Paul Carriot. Les garants de la concertation ont eu pour missions de veiller à la bonne information du public et de s'assurer de la coordination de la concertation entre VNF et les acteurs du territoire jusqu'à l'enquête publique.

LES TEMPS FORTS DE LA CONCERTATION





Source : VNF - Patrimoine

L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique

L'objet de l'enquête publique

Le projet Bray-Nogent fait l'objet d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Il est aussi soumis à évaluation environnementale. L'enquête publique est donc régie par le code de l'environnement.

QU'EST-CE QUE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ?

L'évaluation environnementale d'un projet est une procédure (dossier d'incidences environnementales, enquête publique, autorisation administrative) destinée à permettre à l'autorité qui va autoriser le projet de le faire de manière éclairée en prenant en compte les impacts environnementaux et l'avis du public.

Le 6 février 2020, Isabelle Jarry a rendu son bilan comprenant notamment une appréciation du déroulement de la concertation, une synthèse des observations et propositions formulées par le public ainsi que des recommandations au maître d'ouvrage sur les modalités d'information lors des prochaines étapes. https://www.debatpublic.fr/sites/cndp.portail/files/documents/bray-nogent_bilan_concertation_post_debat_jarry.pdf

Une nouvelle série de rencontres bilatérales

Au cours de l'année 2020, VNF a rencontré l'ensemble des maires des communes concernées par le projet lors de réunions de travail, afin de leur présenter le projet, de recueillir leurs suggestions et de répondre à leurs éventuelles questions. Ces rencontres ont également été l'occasion de préparer l'enquête publique.

Le déroulement de l'enquête publique : qui fait quoi ?

L'enquête publique se déroule sous l'égide d'une commission d'enquête désignée par le tribunal administratif de Melun le 17 novembre 2020. Elle est composée de M. Michel CERISER, Président, et de deux membres : M. Henri LADRUCZE et M. François ANNIC. Elle est chargée de veiller à la bonne information du public et de recueillir ses observations, notamment à l'occasion de permanences dans les communes et dans les registres dédiés.

SUITE PAGE 4 ●●●



Le projet consiste à étendre le réseau navigable à grand gabarit du bassin de la Seine, en l'aménageant pour des ensembles navigables pouvant emporter jusqu'à **2500 tonnes**, contre 650 tonnes possibles aujourd'hui, un tronçon de 28,5 kilomètres à partir de l'écluse de la Grande Bosse, située à l'aval immédiat de Bray-sur-Seine, jusqu'à Nogent-sur-Seine.

● ● ● SUITE DE LA PAGE 3

Les objectifs de l'enquête d'utilité publique

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête seront prises en considération, lors des phases ultérieures, par Voies navigables de France et par l'État, autorité compétente pour déclarer d'utilité publique le projet Bray-Nogent.

Les suites de l'enquête publique

À l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête rédigera :

- >> un rapport relatant le déroulement de l'enquête, rapportant les observations du public dont ses suggestions et contre-propositions ;
- >> des conclusions dans lesquelles elle donne son avis personnel et motivé.

Ce rapport est public. À partir du rapport de la commission d'enquête et du dossier d'enquête, le Conseil d'État sera

LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

C'est le document de référence de l'enquête publique. Les pièces qui le composent sont définies par le code de l'environnement. Il présente notamment les caractéristiques du projet, dont les mesures compensatoires environnementales, ses effets et les raisons qui ont conduit VNF à le retenir. Il est fondé sur de nombreuses études. Le dossier d'enquête publique fait l'objet d'une synthèse plus accessible, dans un « résumé non technique ».

Consultez le dossier d'enquête publique : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

saisi par le Gouvernement pour donner un avis sur le décret de déclaration d'utilité publique du projet.

Si le projet est déclaré d'utilité publique, les travaux ne commenceront pas pour autant. Il est en effet nécessaire d'obtenir une autorisation environnementale du projet qui fera à son tour l'objet d'une enquête publique préalable à une décision préfectorale conjointe (Aube, Seine-et-Marne).

Les modalités pour s'informer et participer à l'enquête publique

L'enquête publique se déroule du 18 janvier au 18 février 2021

Informez-vous en consultant :

Le dossier d'enquête publique :

- >> En mairie de Bazoches-lès-Bray, Saint-Sauveur-lès-Bray, Mousseaux-lès-Bray, Mouy-sur-Seine, Bray-sur-Seine (siège de l'enquête publique), Jaulnes, Villenaux-la-Petite, Grisy-sur-Seine, Noyen-sur-Seine, Villiers-sur-Seine, Melz-sur-Seine, Courceroy, La Motte-Tilly, Le Mériot et Nogent-sur-Seine

Sur le site dédié de l'enquête publique :

- >> <https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

La plaquette et le site du projet

- >> plaquette téléchargeable sur le site : <https://projetbraynogent.vnf.fr/>

Exprimez-vous :

- >> Sur le registre numérique : <http://miseagrangabarit.enquetepublique.net>
- >> Par courriel : miseagrangabarit@enquetepublique.net
- >> Par voie postale au siège de l'enquête publique (mairie de Bray-sur-Seine - Place du Général de Gaulle - 77480)

Exprimez-vous :

Lors des permanences en mairie

- **Bazoches-lès-Bray** > 18 janvier de 15h à 18h
- **Bray-sur-Seine** > 21 janvier 2021 de 9h à 12h et 18 février 2021 de 14h à 17h
- **Courceroy** > 3 février de 14h à 17h
- **Grisy-sur-Seine** > 25 janvier 2021 de 16h à 19h
- **Jaulnes** > 2 février de 13h30 à 16h30
- **La Motte-Tilly** > 6 février de 9h à 12h
- **Le Mériot** > 9 février de 14h à 17h
- **Melz-sur-Seine** > 4 février de 14h à 17h
- **Mousseaux-lès-Bray** > 10 février 2021 de 15h à 18h
- **Mouy-sur-Seine** > 30 janvier 2021 de 9h à 12h
- **Nogent-sur-Seine** > 27 janvier 2021 de 14h à 17h et 13 février 2021 de 9h à 12h
- **Noyen-sur-Seine** > 1^{er} février de 9h à 12h
- **Saint-Sauveur-lès-Bray** > 3 février de 9h à 12h
- **Villenaux-la-Petite** > 8 février de 15h30 à 18h30
- **Villiers-sur-Seine** > 11 février de 14h30 à 17h30